



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

programmes

Question écrite n° 92577

### Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'introduction dans l'enseignement scolaire, primaire et secondaire, de l'histoire du génocide des Arméniens en 1915. Alors que la France et de nombreux autres pays en Europe et dans le monde ont reconnu officiellement l'existence du génocide arménien perpétré par l'Empire ottoman dès 1915, la République turque se refuse toujours à reconnaître son existence. Afin d'éviter la répétition de tels drames, l'enseignement de l'histoire du 1er génocide du XXe siècle devrait constituer une première protection contre le négationnisme. En conséquence, il lui demande de bien vouloir examiner, avec la plus grande attention, cette proposition et de lui communiquer sa position sur cette question.

### Texte de la réponse

Le génocide arménien est enseigné dans des perspectives et des démarches adaptées à l'âge et au niveau des élèves, lorsque l'histoire du xx<sup>e</sup> siècle et, plus spécifiquement, celle de la première moitié du siècle et des deux grands conflits mondiaux est abordée (cycle 3 de l'école primaire, classes de troisième du collège et de première au lycée). Ainsi, par exemple, le programme de la classe de première de la voie technologique (série sciences et technologies de la gestion) prescrit-il de « décrire et d'analyser les mécanismes qui entraînent les génocides de la Première Guerre mondiale (Arméniens), puis de la Seconde Guerre mondiale (juifs, tziganes) ». Dans les documents d'accompagnement qui aident les professeurs à la mise en oeuvre de ces programmes, les historiens n'ont pas manqué de souligner le fait que le génocide des Arméniens était le premier dans un siècle marqué par la violence et les totalitarismes. En lien avec la recherche, le développement des ressources didactiques au sein des académies doit également permettre de donner aux professeurs l'accès aux sources d'information indispensables à la maîtrise d'une véritable réflexion, par exemple, les travaux mis en ligne en juin 2005 sur le site de l'académie d'Aix-Marseille. De même, la question d'histoire contemporaine « les sociétés, la guerre et la paix de 1911 à 1946 » au programme des concours de recrutement des professeurs du second degré, sessions 2004 et 2005, a permis de former les candidats à l'étude de ce génocide et mis à la disposition de leurs collègues une bibliographie récente.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Marc Roubaud](#)

**Circonscription :** Gard (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 92577

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

**Date(s) clée(s)**

**Question publiée le :** 18 avril 2006, page 4092

**Réponse publiée le : 5 septembre 2006, page 9360**